



Pegc

Nancy/Metz



BULLETIN TRIMESTRIEL n° 50 - mars 2015

PERMANENCE ACADEMIQUE DES PEGC :

le jeudi
SNUIPP Nancy/Metz
3 rue Gambetta
BP 20468
57 008 Metz cedex 01
Téléphone : 03 87 63 68 28
06 80 63 36 30
E-mail : snu57@snuipp.fr
e.rouet@orange.fr

Sommaire

P1 Edito
P2 Etat des lieux
P3 Elections
P4 P5 CAPA
P6 Refondation
P7 de l'école
P8 Infos

Jeudi 9 avril :

Journée d'action inter-
professionnelle contre la
politique d'austérité du
gouvernement

Les attentats qui ont frappé la France ont fait couler beaucoup d'encre et ont provoqué de nombreux débats sur le rôle de l'école dans la transmission des valeurs de la République. L'école est interrogée, attendue ...

Autant il est réconfortant de constater que le pays redécouvre l'importance du rôle de l'école, autant il nous reste à convaincre que l'école ne peut, à elle seule, apporter toutes les réponses.

Le contexte économique et social qui s'est dégradé depuis plusieurs années a engendré l'individualisme. Les inégalités se sont creusées et aujourd'hui une partie de la population se sent stigmatisée.

Notre volonté d'être à l'écoute de nos élèves, de tous nos élèves, ne peut à elle seule être suffisante.

Aujourd'hui, les mesures envisagées dans les discussions sur la réforme du collège nous semblent paradoxales. Comment répondre aux attentes de nos élèves quand, dans un même temps, on nous explique que c'est l'accès à la culture et l'appropriation de savoirs structurés qui permettent à l'enfant de développer un esprit critique et que, d'un autre côté, on ne cesse de nous rappeler que les élèves français passent trop de temps à l'école.

Dans ce contexte particulier, élèves et enseignants ont plus que jamais besoin de temps et de moyens.

Le SNUipp et la FSU combatifs et constructifs dans les instances continuent de porter nos exigences pour faire évoluer de façon positive les réformes en cours.

garder le lien...

Pour tout conseil et aide mais aussi pour être gracieusement destinataire de la lettre électronique du SNUipp spéciale PEGC : SNUippINFO (actualité, corpo...) envoyez un mail à : e.rouet@orange.fr

Nouveau :

Adhérez en ligne !!!

<https://adherer.snuipp.fr>



SE SYNDIQUER ?

**UNE VRAIE
BONNE IDÉE!**

Elisabeth ROUET

Secrétaire académique SNUipp Nancy/Metz



(Etat des lieux

PEGC Nancy-Metz

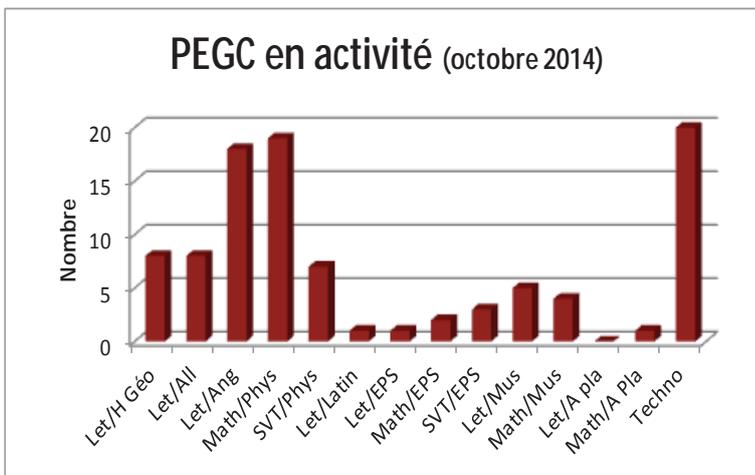
Qui sommes-nous ? Combien sommes-nous ?

Source SNUipp Nancy-Metz - 1er Octobre 2014

Effectif considéré : PEGC en position d'activité (ne figure pas les PEGC en disponibilité)

Grade	Octobre 2014	Rappel oct. 2013	Rappel oct. 2012
Hors Classe	2 (2,02%)	3 (2,4 %)	7 (4 %)
Classe Exceptionnelle	96 (97,98%)	122 (97,6 %)	166 (96 %)
Total des PEGC	98	125	173

DISCIPLINES enseignées par Les PEGC de Nancy-Metz - Oct 2014

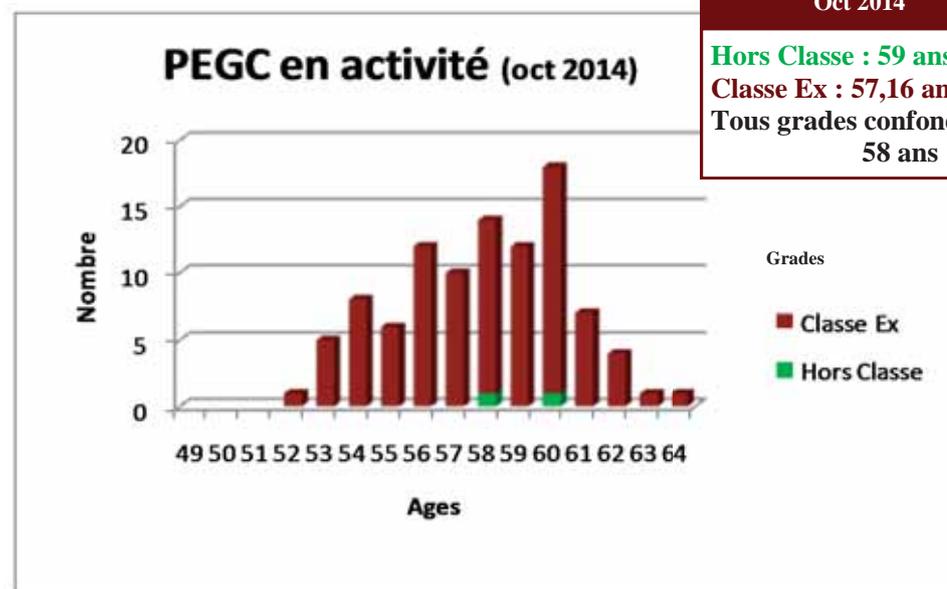


SITUATION DES PEGC (en activité) Nancy-Metz - Oct 2014

PEGC Hors Classe	
Echelon	Oct-2014
3	1
6	1
TOTAL	2

PEGC Classe Exceptionnelle	
Echelon	Oct-2014
1	2
2	8
3	33
4	49
5	4
TOTAL	96

PYRAMIDE DES AGES PEGC Nancy-Metz - Oct 2014



Nous ne sommes plus que 98 PEGC dans l'académie

Se syndiquer, c'est agir

- ◆ Pour ne pas rester seul face aux textes de lois, face aux hiérarchies administratives et pédagogiques,
- ◆ Pour s'informer, demander un conseil, une aide, un accompagnement,
- ◆ Pour soutenir les publications adressées aux PEGC (bulletins nationaux et académiques) qui n'existent que grâce aux cotisations syndicales,
- ◆ Pour suivre le dossier PEGC et participer à son avancée,
- ◆ Pour être partie prenante du combat collectif pour l'école et ses valeurs.
- ◆ Pour la carrière.

rejoignez le SNUipp !

ELECTIONS Professionnelles 2014 CAPA PEGC

RESULTATS NATIONAUX

♦ Au niveau national, avec 44,84% des suffrages exprimés (4,00% de voix supplémentaires par rapport au scrutin de 2011), les listes SNUipp, SNES, SNEP/FSU confortent leur 1ère place lors du vote pour les CAPA des PEGC.

♦ Elles arrivent en tête dans 18 académies.

♦ Elles obtiennent la totalité des sièges dans 11 académies.

♦ 56,5% des sièges en CAPA seront occupés par des représentant(e)s des syndicats de la FSU.

Nbre d'électeurs	2342
Nbre de suffrages	1037
Blancs	58
Exprimés	979
Taux de participation	44,28%

	Nombre de voix	Pourcentages	Nbre de sièges
FSU	439	44,84	35
SE	233	23,80	14
FO	80	8,17	2
SNCL/FAEN	155	15,83	7
SGEN/CFDT	31	3,17	1
SNALC	19	1,94	1
SPEG/UER	7	0,72	1
SUD	7	0,72	1
CGT	8	0,82	0

RESULTATS ACADEMIQUES

La liste SNUipp, SNES, SNEP/FSU avec 80,83% des suffrages (34,03% de voix supplémentaires par rapport au scrutin de 2011) obtient la majorité absolue.

Par leur vote, les PEGC ont fait le choix d'accorder la totalité des sièges (6 sur 6) au SNUipp Nancy/Metz.

Nbre d'électeurs	99
Nbre de suffrages	51
Blancs	5
Exprimés	46
Taux de participation	51,52

	Voix	%	Sièges
FSU	37	80,40%	3
FO	9	19,60%	0

HISTORIQUE DE LA PARTICIPATION (académique)

Un PEGC sur deux seulement s'est exprimé lors des dernières élections. Certes le mode de participation depuis 2011 (vote électronique) en est la principale cause **mais attention**

s'exprimer est un droit dont il faut user !

Années	Inscrits	Votants	Exprimés	Taux de participation
1993	3034	2287	2159	75,38%
1996	2054	1809	1717	76,64%
1999	1531	1238	1177	80,86%
2002	1064	859	828	80,73%
2005	786	654	635	83,21%
2008	471	384	373	81,53%
2011	217	128	125	58,99%
2014	99	51	46	51,52%

Elections

HISTORIQUE DES RESULTATS (académiques)

Les élections sont toujours un temps fort dans la vie syndicale. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des résultats depuis la création de la FSU et de ses syndicats notamment du SNUipp.

Dès 1996, les PEGC ont placé en tête des suffrages exprimés le SNUipp, faisant de ce dernier LE syndicat des PEGC. Merci à tous ceux qui y ont contribué : électeurs, syndiqués, militants ...

Années	Listes en présence	Nbre de voix	%	Nbre de sièges
1993	SNUipp/FSU	366	16,95	1
	SNCL	506	23,43	2
	SE	657	30,43	3
	FO	124	5,74	0
	SGEN	401	18,57	1
	SNALC	76	3,52	0
	CGT	29	1,34	0
1996	SNUipp/FSU	527	30,69	2
	SNCL	355	20,67	2
	SE	427	26,61	2
	FO	74	4,3	0
	SGEN	304	17,7	1
1999	SNUipp/FSU	522	44,35	3
	SNCL/SE	395	33,56	2
	FO	69	4,53	0
	SGEN	263	17,26	1
2002	SNUipp/FSU	379	45,77	3
	SNCL	151	18,24	1
	SE	146	17,63	1
	FO	41	4,95	0
2005	SGEN	111	13,41	0
	SNUipp/FSU	326	51,34	3
	SNCL	107	16,85	1
	SE	116	18,27	1
	FO	24	3,78	0
2008	SGEN	62	9,76	0
	SNUipp/FSU	199	53,35	3
	SNCL	59	15,82	0
	SE	65	17,43	0
	FO	21	5,63	0
2011	SGEN	29	7,78	0
	SNUipp/FSU	58	46,4	2
	SNCL	25	20	1
	SE	15	12	0
2014	FO	13	10,4	0
	SGEN	14	11,2	0
	SNUipp/FSU	37	80,4	3
	FO	9	19,6	0

(CAPA

La CAPA concernant le mouvement inter-académique s'est tenue le 22 janvier 2015.

Suite aux élections professionnelles de décembre 2014, elle s'est réunie pour la première fois dans sa nouvelle composition.

A l'occasion de son installation, nous avons dénoncé les modalités de vote, toujours aussi complexes, qui sont une entrave à l'expression des collègues (voir tableau HISTORIQUE PARTICIPATION (académique) page précédente).

Nous avons également réaffirmé notre profond attachement au paritarisme, élément indispensable au fonctionnement du service public d'éducation (voir déclaration ci-dessous).

Déclaration des élu(e)s SNUipp, SNES, SNEP / FSU

L'installation d'une nouvelle CAPA est toujours l'occasion de rappeler notre attachement au bon fonctionnement du paritarisme. Ce dernier est un élément indispensable de garantie des droits individuels de nos collègues, d'équité du traitement de leurs demandes, de transparence des décisions prises par l'administration suite à l'avis des commissions paritaires.

Les élections professionnelles qui permettent à nos collègues de désigner leurs représentants ont toujours constitué un moment de démocratie sociale important. Pour autant, le mode de scrutin choisi, toujours aussi complexe pour les personnels, n'a pas permis la participation que l'on est en droit d'attendre.

Lors du vote pour les CAPA des PEGC, avec 44,80% des suffrages exprimés, les listes SNUipp, SNES, SNEP/FSU confortent leur 1ère place au niveau national (4.00% de voix supplémentaires par rapport au scrutin de 2011). Par ce vote massif, les PEGC réaffirment leur volonté d'obtenir, concernant leur carrière, le respect de la parole de l'État, une amélioration des conditions de travail, des aménagements de fin de carrière et une véritable revalorisation des salaires et valident l'engagement de la FSU à leurs côtés.

LA FSU reste une force incontournable. Elle continuera à porter avec détermination les réformes indispensables à l'évolution du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les jeunes et la défense de tous les personnels.

Ces personnels, confrontés à des conditions de travail de plus en plus difficiles, face à des effectifs d'élèves qui ne cessent d'augmenter et une insuffisance de moyens de remplacement, doivent, par ailleurs depuis la mise en place de la réforme des retraites de 2010, prolonger leur carrière de plusieurs années.

Les PEGC, d'une moyenne d'âge désormais élevée, due à la mise en extinction de leurs corps, sont confrontés à des fins de carrières, qui, sans perspective d'aménagement se dégradent profondément.



A cela s'ajoutent des revendications légitimes non satisfaites sur les salaires. Le gel de la valeur du point d'indice, bloquée depuis maintenant plus de 4 ans et prévu jusqu'en 2017, cumulé avec l'augmentation des prélèvements est intolérable. Le poids des pénalités dans les trimestres d'assurance manquants pour les départs en retraite est également insupportable.

Pour toutes ces raisons la FSU appelle les personnels à la grève le 3 février prochain.

Parce que le respect du paritarisme est un élément indispensable du fonctionnement du service public d'éducation, nous souhaitons préserver la qualité des relations que nous avons avec les services lors de la préparation des CAPA. Cela implique, entre autres, de maintenir un nombre suffisant de personnels administratifs. L'amélioration de la qualité et de l'efficacité du service public d'éducation est indissociable de l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels.

Les élu(e)s SNUipp, SNES, SNEP/FSU tiennent à rappeler dans cette instance leur attachement à un dialogue social véritable et constructif au service de l'école publique, des élèves et de ses personnels.

Après avoir examiné et amendé le règlement intérieur qui régira la CAPA pour les 4 années à venir, nous avons examiné le mouvement inter académique.

Cette année, aucun collègue n'a demandé à quitter ou à intégrer notre académie.

Depuis plusieurs années, à notre demande, l'administration s'est engagée à ce que le maximum soit fait dans notre académie pour satisfaire les demandes de mobilité des PEGC.

Cela n'étant pas le cas de toutes les académies nous avons réitéré notre volonté de voir le droit à muter respecté pour tous les PEGC, surtout lorsqu'il s'agit de rapprochement de conjoints (voir déclaration ci-contre).



Déclaration des Élu(e)s
SNUipp, SNES, SNEP / FSU

Monsieur le Recteur,

L'année dernière, au niveau national, 13 collègues PEGC ont déposé, une demande de participation au mouvement inter académique. 9 d'entre eux ont obtenu satisfaction. Au regard du nombre de postes libérés chaque année suite aux départs en retraite (1123 entre octobre 2013 et octobre 2014) le nombre de demandes de mutation reste plus que marginal.

Ce taux de réponses favorables proche de 70 % peut paraître satisfaisant. Pour autant, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que le droit à muter est totalement impossible dans des académies qui refusent systématiquement et sans discernement toute entrée. Ce droit devient quasi inexistant dans celles qui refusent certaines sections.

Le droit à muter se trouve ainsi entravé et cela n'est pas acceptable notamment dans le cadre d'une demande de rapprochement de conjoints, de surcroît pour un corps en voie d'extinction dont l'âge moyen des collègues est de 57 ans 6 mois.

Afin de respecter le droit à mutation des collègues, les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous demandent, Monsieur le Recteur, d'accepter toutes les demandes d'entrée pour notre académie qui, compte tenu de l'extinction des corps PEGC, ne représentent que quelques collègues.

Ils vous seraient reconnaissants de bien vouloir transmettre cette déclaration à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale.

A l'ordre du jour de cette première CAPA, il y avait également l'élection des représentants aux commissions de réforme départementales. Composées de représentants de l'administration, de médecins et de représentants du personnel, ces dernières se réunissent principalement pour examiner les demandes de prolongation de congés, l'octroi de congés de longue maladie et longue durée, les accidents de travail (imputables ou non au service) et leurs conséquences (soins, réalité des infirmités, adaptation du poste de travail, congés de maladie ...) mais aussi pour les mises en retraite pour invalidité ...

Vous trouverez ci-contre la liste des élus SNUipp.

N'hésitez pas à les contacter si la commission de réforme doit statuer à votre sujet et à leur communiquer tous les documents pour qu'ils puissent assurer au mieux la défense de votre dossier. Vous pouvez également contacter le SNUipp Nancy-Metz :

Tel : 06 80 63 36 30 - mail : e.rouet@orange.fr

CAPA)

Pour la Meurthe et Moselle :

GOMES Philippe : Clg Anatole FRANCE à MONT ST MARTIN

HUMBERT Yves : Clg Jacques MARQUETTE à PONT A MOUSSON

Pour la Meuse :

ROUET Elisabeth : Clg Elsa TRIOLET à THAON les VOSGES

MAURIN René : Clg Paul VERLAINE à FAULQUEMONT

Pour la Moselle :

PAGGETTI Hervé : Clg Taison à METZ

FETIQUE Denis : Clg Paul VALERY à METZ

Pour les Vosges :

ROUET Elisabeth : Clg Elsa Triolet à THAON les VOSGES

GOMES Philippe : Clg Anatole FRANCE à MONT ST MARTIN

Mouvement intra académique :

Depuis plusieurs années, notre académie a enregistré des suppressions massives de postes. Cette situation qui perdure ne doit pas être une entrave à la mutation.

Pour ces raisons, les élus SNUipp-FSU ont réitéré leur demande de voir les postes PEGC susceptibles d'être libérés, suite à des départs en retraite, proposés aux collègues demandant une mutation avant leur transformation en postes de « type lycée ».

Pour répondre au mieux aux attentes des PEGC, les élus SNUipp ont également demandé au rectorat de reconduire cette année, en amont du dépôt officiel des candidatures (qui se fera du 19 mars au 7 avril), le recensement des collègues voulant participer au mouvement intra.

Le rectorat a répondu favorablement à ces demandes.

Ce travail mené en amont depuis plusieurs années permet de répondre au mieux aux souhaits des collègues et de leur proposer des solutions adaptées à leur demande lorsque des supports postes type PEGC ou type certifiés vacants existent.

En CAPA, les élus SNUipp/FSU sont soucieux de défendre l'intérêt de tous les PEGC.

N'hésitez pas à contacter vos élus SNUipp-FSU !

Informez le secrétariat académique :

par mail : e.rouet@snuipp.fr

ou par tel : 06 80 63 36 30

si vous pensez être concerné par l'un des points abordés lors de la prochaine CAPA (postes adaptés, mouvement intra académique, notation administrative, promotions de grade)

Si vous le souhaitez, une aide dans vos démarches pourra vous être apportée et le suivi de votre dossier sera facilité.

(Refondation de l'école

Métier :

Projet de circulaire d'application du décret sur les obligations réglementaires de service.

Le décret 2014-941 du 20 août 2014 définit les obligations réglementaires de service des enseignants (cf Les PEGC Nancy-Metz N°47 page 6).

Le projet de circulaire d'application de ce nouveau décret statutaire des enseignants qui entre en vigueur à la rentrée 2015 a été soumis à la consultation des organisations syndicales.

Ce projet de circulaire est inacceptable en l'état et rompt avec les engagements pris. Dans un certain nombre de formulations, il ne reprend ni les termes de la fiche arrêtée à l'issue de la discussion sur les métiers enseignants ni les termes du décret dont la circulaire doit être la déclinaison.

Dans son écriture actuelle, ce projet tente d'étendre la définition des missions liées au service d'enseignement en y introduisant des éléments qui relèvent soit de notre liberté pédagogique (« participation des enseignants à l'ensemble des dispositifs d'évaluation des élèves au sein des établissements, notamment à l'organisation d'épreuves blanches (brevet blanc ...) soit qui reposent sur le volontariat (participation au conseil école-collège ou au conseil pédagogique) soit qui devraient être rémunérés (animation des heures de vie de classe).

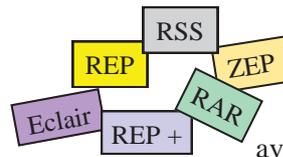
Le décret 2014-941 définit les obligations réglementaires de service (ORS) en conservant le service des certifiés et des PEGC à 18 h et celui des agrégés à 15 h avec une heure supplémentaire imposable sauf pour les PEGC. Or le projet de circulaire d'application n'est pas conforme au décret et prévoit la possibilité pour les chefs d'établissement d'imposer aux personnels une heure supplémentaire entière en plus lorsque l'application des mécanismes de pondération (en éducation prioritaire par ex) donne lieu à l'attribution de moins d'une heure supplémentaire !

Enfin, de nombreuses formulations sont floues ou ambiguës en contradiction avec la volonté de transparence revendiquée par le ministère au moment des discussions sur le Métier enseignant en 2014.

La FSU continue à intervenir pour la réécriture de cette circulaire. Il y a urgence à ce que le ministère revoie sa copie !



Education prioritaire



Lancée il y a plus de 30 ans avec les ZEP, l'éducation prioritaire est un empilement de dispositifs.

La politique de lutte contre l'échec scolaire a démarré en 1982 avec la création des Zones d'Education Prioritaires (ZEP) par Alain Savary, suivant l'idée de "donner plus à ceux qui ont moins". Les ZEP ne coïncident pas avec les zones sensibles de la politique de la ville.

En 1999 sont mis en place les Réseaux d'éducation prioritaire (REP), lancés par Ségolène Royal dans des bassins scolaires défavorisés.

En 2006, sous Gilles de Robien, les ZEP-REP sont scindés : les plus défavorisés deviennent des Réseaux Ambition Réussite (RAR) et concentrent le plus de moyens, les autres se transforment en Réseaux de Réussite Scolaire (RSS), avec des publics plus hétérogènes.

En 2010, sous Luc Chatel, 105 établissements, essentiellement en RAR, passent sous le label Clair (Collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) : les chefs d'établissement peuvent alors recruter les enseignants "sur profil " ; une nouvelle "fonction" est créée : le "préfet des études". A la rentrée 2012, ce dispositif est élargi à des écoles, l'acronyme devient Eclair.

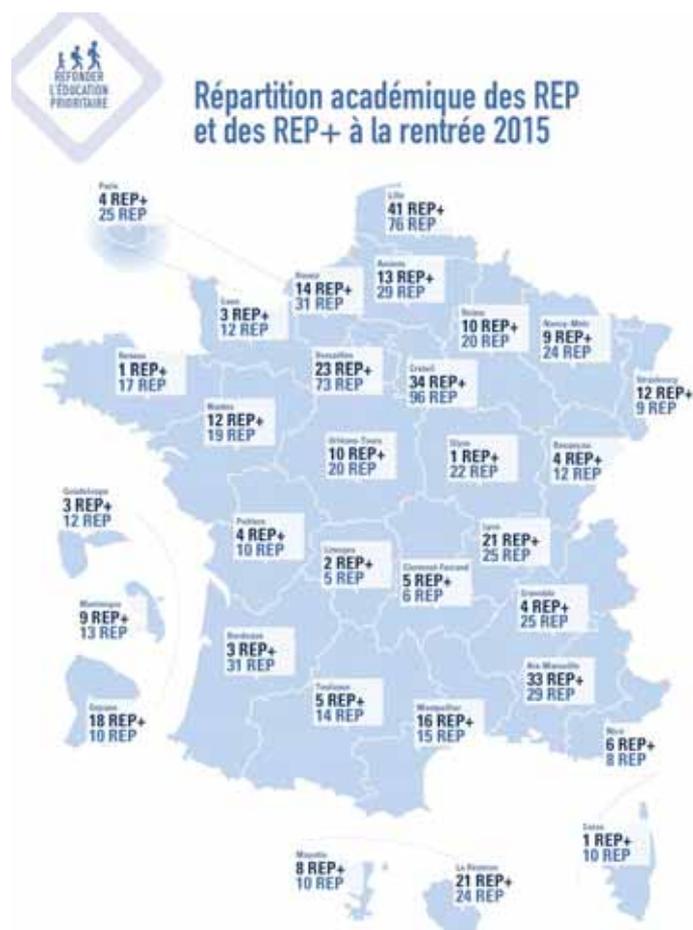
La refonte de l'éducation prioritaire initiée par Vincent Peillon, a démarré à la rentrée 2014 avec 102 réseaux "préfigurateurs" dits REP + et finira d'être mise en place à la rentrée 2015, avec 1089 réseaux : 739 REP et 350 REP+ (voir carte page 7).

La lutte contre les inégalités scolaires implique une réforme de l'éducation prioritaire ambitieuse et juste. Le SNUipp et la FSU avec les enseignants et les parents d'élèves se sont engagés dans ce combat. En réponse à leur demande argumentée, le ministère a labellisé 7 réseaux supplémentaires en REP et classé en REP deux situations d'écoles primaires dites « orphelines » (voir ci-contre).

Mais des besoins demeurent ; la carte des réseaux doit être encore élargie. Le ministère doit comme il s'y est engagé faire évoluer rapidement cette carte de l'éducation prioritaire et y consacrer tous les moyens nécessaires. Pour le SNUipp et la FSU aucun élève ne doit rester sur le bord du chemin !

Refondation de l'école)

Réforme du collège et programmes :



© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - septembre 2014

Lors du Comité technique ministériel (CTM) du 17 décembre, et en réponse aux demandes argumentées du SNUipp et de la FSU, le ministère a labellisé en REP sept réseaux (collèges et écoles de rattachement) supplémentaires.

- ▶ La Grand-Combe (30) : collège Léo Larguier
- ▶ Toul (54) : collège Croix de Metz
- ▶ Méru (60) : collège Mendès France
- ▶ Calonne - Ricouart (62) : collège Joliot-Curie
- ▶ Rouvroy (62) : collège Paul Langevin
- ▶ Dammarie Les Lys (77) : collège Robert Doisneau
- ▶ Romainville (93) : collège Gustave Courbet

La nouvelle carte de l'éducation prioritaire comportera désormais **1 089 réseaux**.

De même, lors de l'audience auprès du cabinet de la ministre en marge du rassemblement parisien organisé par la FSU, le ministère a répondu au SNUipp en officialisant le classement REP de deux situations d'écoles primaires dites « orphelines », c'est à dire exclues du label car non rattachées à un collège REP :

- ▶ Dijon (21) : écoles du quartier des Grésilles
- ▶ Toulouse (31) : écoles du quartier d'Empalot

Le collège a été malmené ces dernières années : effectifs par classe qui n'ont cessé d'augmenter, diminution des heures d'enseignement en groupes, taux d'encadrement qui se dégrade ...

Chacun peut légitimement attendre que la réforme du collège qui se profile apporte des améliorations significatives pour favoriser la réussite de tous les élèves.

Des informations permettant de dessiner les grandes lignes de celle que le ministère cherche à mettre en place nous sont parvenues. Elles sont loin de répondre aux difficultés du collège et en modifieraient profondément le fonctionnement au détriment tant des élèves que des personnels.

Ce projet conduirait à la baisse globale des horaires des élèves avec une diminution plus ou moins importante des horaires de toutes les disciplines.

Une globalisation des horaires pour certaines d'entre elles (langues, enseignements artistiques mais aussi enseignements scientifiques et la technologie) serait envisagée.

Les heures dégagées permettraient du travail en groupe mais également la mise en place dans le cycle 4 (5° - 4° - 3°) d'enseignements complémentaires « bi-disciplinaires » dont le partage entre disciplines se ferait au sein de chaque établissement.

Un tel projet induirait des horaires élèves et des contenus qui seraient donc différents d'un collège à un autre. De plus, il mettrait en concurrence les disciplines et les enseignants !

Le Ministère et le Conseil Supérieur des Programmes doivent travailler à un projet qui donne du sens aux programmes sans rompre les équilibres disciplinaires ni remettre en cause notre métier.

La loi de refondation de l'école prévoit une élaboration nouvelle des contenus scolaires. Les programmes de cycle seront articulés aux référentiels Projet d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC) et Parcours Individuel d'Information et de Découverte du Monde Économique et Professionnel (PIIODMEP) ainsi qu'au nouveau socle en cours de réécriture suite à la consultation de novembre. Une nouvelle conception de l'interdisciplinarité et un nouveau DNB sont annoncés.

Pour la FSU les nouveaux programmes nationaux devront être accompagnés de repères annuels forts, d'indications sur les conditions matérielles d'enseignement (horaires en classe entière et en groupe). Les attendus et les articulations entre connaissances, compétences et culture, en lien avec des pratiques pédagogiques possibles devront être précisés.

Une réflexion sur l'évaluation des élèves devra être explicitée.

La réforme du collège est lourde d'enjeux tant pour la formation des jeunes que pour nos métiers. La FSU continuera d'informer et de consulter la profession afin de porter la parole de tous dans les futures discussions.

Journée de carence :

Question - Réponse Assemblée Nationale

Texte de la question :

(publiée au JO le 25 novembre 2014) :

Mme Virginie Duby-Muller (députée UMP de Haute-Savoie) attire l'attention de Mme la Ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur les 20 mesures pour modérer les dépenses des collectivités publiques qui ont été proposées par un député dans son rapport sur le budget de la fonction publique. Parmi celles-ci figure l'extension à la fonction publique de la rupture conventionnelle instaurée dans le privé en 2008 et surtout le rétablissement de la journée de carence en cas de maladie pour les fonctionnaires. Supprimée par le Président de la République, elle avait pourtant fortement contribué à lutter contre l'absentéisme. Par conséquent elle lui demande quelles suites elle entend donner à ces 20 mesures d'économie et pour quelles raisons le Gouvernement n'a pas décidé dans le contexte économique actuel de revenir sur le jour de carence - comme proposé par de nombreux amendements - lors de la discussion budgétaire.

Texte de la réponse

(publiée au JO le 13 janvier 2015) :

Le Gouvernement a pris connaissance avec intérêt des mesures d'économie présentées par le rapport de M. le député Alain Tourret (député PRG du Calvados) dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2015. Celles-ci devront faire l'objet d'une analyse plus approfondie afin d'examiner au cas par cas les suites à donner et les mesures à prendre. **En ce qui concerne la proposition de rétablissement de la journée de carence en cas de maladie pour les fonctionnaires, la position du Gouvernement y est défavorable.** Une part majoritaire des salariés du secteur privé sont couverts par des conventions collectives qui prévoient la prise en charge de ce délai de carence par l'entreprise. Ainsi, le délai de carence d'une journée dans le secteur public peut placer les agents publics dans une situation plus défavorable que celle du secteur privé. On peut par ailleurs, souligner que l'absentéisme dans la fonction publique équivaut à celui du secteur privé : 3,7 % contre 3,8 % en 2011 et 3,8 % contre 3,6 % en 2012. Des efforts sur la masse salariale publique sont réalisés par d'autres moyens avec la stabilité du point de la fonction publique et la réduction des mesures catégorielles



Calendrier scolaire 2015 : du nouveau annoncé pour mi-mars

C'est à nouveau la cacophonie à propos du calendrier scolaire. Une nouvelle révision est prévue pour la rentrée 2015, initialement programmée le vendredi 28 août pour les enseignants et le lundi 31 août pour les élèves. Interrogé par le SNUipp-FSU le 4 février, le ministère a confirmé qu'un nouveau calendrier triennal devrait être soumis au prochain Conseil supérieur de l'éducation mi-mars. Le cabinet de la ministre a présenté au syndicat les différentes possibilités aujourd'hui envisagées :

- ▶ une rentrée des élèves calée chaque année après le premier septembre et une sortie ne se faisant jamais après la première semaine de juillet.
- ▶ un pont de l'Ascension banalisé sur tout le territoire.
- ▶ une révision du zonage des vacances d'hiver et de printemps suite au nouveau découpage des régions.
- ▶ la suppression de la deuxième journée de pré-rentrée des enseignants.

Ce qui est certain c'est que la ministre doit clarifier au plus vite la situation pour les enseignants et les familles. Il ne saurait être question de revivre l'épisode du report de la pré-rentrée des enseignants de cette année. Affaire à suivre...

PEGC, plus que jamais restons solidaires, syndiquons-nous.

Demande de bulletin d'adhésion au SNUipp Nancy/Metz

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC



Nom.....Prénom.....
 Adresse personnelle.....
 Mail :Téléphone :
 Collège d'exercice.....Département :

Bulletin à retourner à : SNUipp Nancy/Metz 3 rue Gambetta BP 20468 - 57008 Metz cedex 01